Rotary IMPACT - RISE

CONVENTION DE PARRAINAGE

La présente convention est rédigée entre, d'une part, le Rotary Club de ……., association de loi 1901, située……, ci-après appelé le Rotary Club parrain,

et, d'autre part, Madame/Monsieur ……, porteur du projet entrepreneurial ……, situé ……, ci-après appelé le porteur de projet,

Article 1 – présentation du RISE

Le District de la Région 14 du Rotary International est organisateur du Rotary Incubateur Start Entreprendre (RISE), qui a pour objectif d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises en mettant à leur disposition une aide et un mentorat via un parrain issu d'un Rotary Club adhérent du District.
A cet effet, le comité Rotary IMPACT-RISE (cf article 5) a sélectionné le projet lors du weekend Rotary IMPACT. Ce comité propose ensuite à un Rotary Club dans le District du candidat de parrainer le porteur de projet, ou propose au porteur de projet de revoir son projet entrepreneurial.

Article 2 – le Rotary Club parrain

Le Rotary Club parrain s'engage à accompagner le porteur de projet pendant une durée de douze mois. Durant cette période, un mentor sera nommément désigné par le bureau du club. Ce mentor sera l'interlocuteur privilégié du porteur de projet.

Les missions du mentor seront les suivantes :

- Accueillir le porteur de projet dans le club, le présenter aux autres membres ;
- Lui présenter les valeurs du Rotary International et du Rotary Club ;
- Répondre du porteur de projet auprès des autres membres du club ;
- Favoriser l'intégration du porteur de projet dans ce club ;
- Être le modèle du porteur de projet : le porteur de projet a besoin de s'identifier à son mentor (avant de s'en différencier) ;
- Tenir un tableau de bord relatif à l'avancement du projet ;
- Donner de la rétroaction directe, utile, bienveillante et constructive ;
- Soutenir moralement le porteur de projet, particulièrement en période de stress.

Article 3 – le porteur de projet

Le porteur de projet s'engage à mettre toute son énergie pour faire aboutir son projet.
Durant une période de douze mois, il pourra être membre associé du Rotary Club parrain et sera invité à participer aux actions du Club.

Les engagements du porteur de projet seront les suivants :

- Adhérer aux valeurs du Rotary International et du Rotary Club parrain ;
- Répondre aux sollicitations du mentor ;
- Faire régulièrement un point d'avancement du projet ;
- Participer aux réunions du Rotary Club ;

- Demander toute aide ou tout conseil nécessaire.

Article 4 – la responsabilité du Rotary Club parrain et du porteur de projet

Le Rotary Club parrain a un devoir de soutien et d'aide envers le porteur de projet. En cas d'échec ou abandon du projet, le Rotary Club parrain ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. La responsabilité de la réussite du projet reste entière au porteur de projet.

Article 5 – le Comité de direction RISE

Désigné par le District de la Région 14 du Rotary International, le Comité RISE est composé de membres rotariennes et rotariens et est présidé par le gouverneur du dit District. Il est chargé de suivre l'avancement des différents projets parrainés par les Rotary Club parrains.

Article 6 – litiges

En cas de litige, cette convention peut être résiliée par chacune des deux parties si elle constate que l'autre partie ne s'engage pas suffisamment. Le Comité de direction mentionné à l'article 5 pourra être sollicité pour donner préalablement un avis et proposer, le cas échéant, de changer le club parrain du porteur de projet.

Article 7 – confidentialité

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer les informations dont elle aurait connaissance aux personnes non habilitées pour une durée de 24 mois à compter de la signature.
Le Rotary Club parrain s'engage à se conformer au Règlement général pour la protection des données (RGPD) et à garantir l'intégrité des données à caractère personnel collectées auprès du porteur de projet.

Article 8 – droit à l'image

En signant la présente convention, le porteur de projet autorise le Rotary Club parrain à utiliser son image ainsi que celle de son projet, dans un but de promotion du Rotary IMPACT-RISE et d'information auprès de la Région 14 du Rotary International.

Fait en deux exemplaires à ....., le .....,

Pour le porteur de projet

Pour le Rotary Club parrain